

SEANCE DU 25 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, les vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 18 mars 2022, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : M. VERNOUX Bertrand – M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires - Adjoints,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme JOLY Christelle – Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme RAVAT Ginette a donné pouvoir à M. CHEVRET Pascal, M. MONTERRAT Franck a donné pouvoir à M. RETY Jean-Pierre, M. NILLON Christophe a donné pouvoir à Mme ROBIN Pascale, Mme BOZONNET Nathalie a donné pouvoir à Mme DEGRANGE Valérie, Mme PONCET Florence a donné pouvoir à Mme PACCAUD Christine

Absents : M. DEVEYLE Alain, M. GAILLARD Bruno

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

QUESTIONS DEBATTUES

- 1/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2/ Approbation du Conseil Municipal du 11 février 2022
- 3/ Compte-rendu de la Commission des Finances
- 4/ Approbation du Compte de Gestion 2021
- 5/ Approbation du Compte Administratif 2021
- 6/ Affectation des résultats 2022
- 7/ Détermination des taux des taxes 2022
- 8/ Assainissement : Approbation du Budget Primitif 2022
- 9/ Commune : Approbation du Budget Primitif 2022
- 10/ Vote des subventions 2022
- 11/ Convention pour la mise en place d'un Conseiller Numérique France Service
- 12/ Compte rendu des commissions communales

- 13/ Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal
- 14/ Informations et questions diverses
 - Communauté de Communes Bresse et Saône
 - Schéma de Cohérence Territoriale
 - Projet Photovoltaïque
 - Remerciements
 - Compte rendu du Conseil Consultatif
 - Planning Elections présidentielles
 - Prochaines réunions

Monsieur le Maire fait part des pouvoirs donnés par :

- Mme RAVAT Ginette, conseillère municipale a donné pouvoir à M. CHEVRET Pascal,
- M. MONTERRAT Franck, conseiller municipal à M. RETY Jean-Pierre,
- M. NILLOON Christophe, conseiller municipal à Mme ROBIN Pascale,
- Mme BOZONNET Nathalie, conseillère municipale à Mme DEGRANGE Valérie,
- Mme PONCET Florence, conseillère municipale à Mme PACCAUD Christine.

1^{ère} QUESTION

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire rappelle qu'au début de chaque séance, le conseil nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 cette nomination doit se faire en principe au scrutin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité le contraire, par une élection à la majorité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNNE Monsieur Kévin BATAILLARD, secrétaire de séance.

2^{ème} QUESTION

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2022

Monsieur le Maire évoque les principaux points traités au cours de la séance du 11 février 2022 et soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance tenue le 11 février 2022.

3^{ème} QUESTION

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FINANCES

Monsieur le Maire présente les travaux de la commission des finances réunie le 16 mars 2022.

4^{ème} QUESTION

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- STATUE sur la comptabilité des valeurs inactives,
- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5^{ème} QUESTION

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire-Adjoint présente, le Compte Administratif 2021, chapitre par chapitre, et en fournissant tous renseignements nécessaires.

Pour le budget assainissement :

Section d'exploitation :

- Dépenses :	Prévues	:	800 000.00 €
	Réalisées	:	193 082.39€
- Recettes :	Prévues	:	800 000.00 €
	Réalisées (avec excédent antérieur)	:	836 501.62 €
- Excédent de clôture :	643 419.23 €		

Section d'investissement :

- Dépenses :	Prévues	: 2 080 000.00 €
	Réalisées	: 359 463.34 €
- Recettes :	Prévues	: 2 080 000.00 €
	Réalisées (avec excédent antérieur)	: 1 140 777.06 €
- Excédent de clôture :		781 313.72 €

Dans son ensemble, **le Compte Administratif 2021 du Service de l'Assainissement fait ressortir un excédent de clôture de 1 269 732.95 €.**

Pour le budget communal :

Les résultats de la section fonctionnement sont arrêtés comme suit :

- Dépenses :	Prévues (avec DM)	: 2 082 487.74 €
	Réalisées	: 1 620 946.91 €
- Recettes :	Prévues (avec DM)	: 2 082 487.74€
	Réalisées (avec excédent antérieur)	: 2 176 968.51 €
- Excédent de clôture :		556 021.60 €

Les résultats de la section investissement sont arrêtés comme suit :

- Dépenses :	Prévues (avec DM)	: 3 127 487.74 €
	Réalisées (+ RAR)	: 1 325 150.66 €
- Recettes :	Prévues	: 1 722 158.65 €
	Réalisées (avec excédent antérieur)	: 2 653 951.38 €
- Excédent de clôture :		1 328 800.72 €

Dans son ensemble, **le Compte Administratif 2021 du Budget Communal fait ressortir un excédent de clôture de 1 884 822.32 Euros.**

Suite à la constatation de l'excédent budgétaire global et aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire transmet la présidence à Monsieur le Doyen, et quitte la séance.

De par le résultat des opérations de vote, le Conseil élit Monsieur le premier Adjoint à la présidence. Ce dernier soumet au vote de l'Assemblée Municipale les comptes administratifs 2020, en corrélation avec le compte de gestion du trésorier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 du Service de l'Assainissement,
- APPROUVE le Compte Administratif Communal 2021.

→ Monsieur le Maire ayant réintégré la salle, reprend la présidence de la séance.

6^{ème} QUESTION

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Pour le budget assainissement :

Constatant que le Compte Administratif Assainissement 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 643 419.23 Euros,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter 103 488.78 Euros à l'excédent de fonctionnement capitalisé de la section d'investissement du budget primitif 2022, compte 1068,
- DECIDE d'affecter 539 930.45 Euros à l'excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement du budget primitif 2022, compte 002,
- DECIDE de reporter en restes à réaliser de la section d'investissement : 75 000 € en dépenses et 155 000 € en recettes.

Pour le budget communal :

Constatant que le Compte Administratif Communal 2021 fait apparaître un résultat de fonctionnement de 556 021.60 Euros,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter 556 021.60 Euros à l'excédent de fonctionnement capitalisé de la section d'investissement du budget primitif 2022, compte 1068,
- DECIDE de reporter en restes à réaliser de la section d'investissement : 690 000 € en dépenses et 380 000 € en recettes.

7^{ème} QUESTION

DETERMINATION DES TAUX DES TAXES 2022

Monsieur le Maire rappelle qu'avec la réforme de la taxe d'habitation précédemment présentée dans le ROB, la Taxe d'Habitation a été supprimée, et notre collectivité n'a donc pas à voter de taux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire de maintenir, pour 2022 les taux des taxes comme suit :

Foncier Bâti communal	:	9.31 %
Foncier non Bâti	:	28.40 %

8^{ème} QUESTIONASSAINISSEMENT : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2022 du service public d'assainissement, soumis à la Commission des Finances.

Section d'exploitation :

Une dépense totale de 800 000 Euros décomposée en :

- virement à la section d'investissement :	550 000.00 €
- dotation aux amortissements :	165 780.00 €
- charges à caractère général :	60 000.00 €
- intérêts d'emprunt :	13 200.00 €
- titres annulés sur exercice antérieur :	11 020.00€

Une recette totale de 800 000 Euros décomposée en :

- redevance d'assainissement :	171 900.00 €
- Participation Assainissement Collectif :	5 000.00 €
- excédent reporté :	539 930.45 €
- amortissement des subventions :	69 604.00 €
- subventions d'exploitation :	13 500.00 €
- mandats annulés :	65.55 €

Section d'investissement :

Une dépense totale de 2 060 000 Euros décomposée en :

- frais d'étude :	82 500.00 €
- travaux sur réseaux :	1 500 000.00 €
- travaux STEP :	30 000.00 €
- T.V.A. associée aux travaux :	310 000.00 €
- amortissement des subventions :	69 604.00 €
- intégration des frais d'études :	6 917.50 €
- remboursement capital emprunt :	60 978.50 €

Une recette totale de 2 060 000 Euros décomposée en :

- excédent antérieur reporté :	781 313.72 €
- affectation excédent de fonctionnement :	103 488.78 €
- T.V.A. associée aux travaux :	310 000.00 €
- virement section d'exploitation :	550 000.00 €
- dotation aux amortissements :	165 780.00 €
- intégration des frais d'études :	6 917.50 €
- subvention d'investissement :	142 500.00 €

Ce budget est donc équilibré tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement, monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'ensemble de ces propositions.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PREND connaissance des propositions de recettes et de dépenses,
- APPROUVE le Budget Primitif 2022 du Service de l'assainissement, tel que présenté.

9^{ème} QUESTION

COMMUNE : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2022 du budget communal, chapitre par chapitre, et en fournissant tous renseignements nécessaires.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les prévisions de la section fonctionnement sont équilibrées en recettes et en dépenses pour une somme de 2 070 000Euros.

En fonction des dépenses et des recettes réalisées en 2021, les propositions sont les suivantes :

En dépenses :

- Charges à caractère général :

* B.P. 2021	475 000.00 Euros	
* C.A. 2021	371 231.61 Euros	
* Proposition B.P. 2022		490 000.00 Euros

- Charges de personnel :

* B.P. 2021+ DM 2021	657 000.00 Euros	
* C.A. 2021	648 561.94 Euros	
* Proposition B.P. 2022		690 000.00 Euros

- Autres charges de gestion courante :

* B.P. 2021 + DM 2021	434 569.98Euros	
* C.A. 2021	415 141.51Euros	
* Proposition B.P. 2022		431 132.63 Euros

- Opérations d'ordre :

* B.P. 2021	179 430.02Euros	
* C.A. 2021	179 480.18Euros	
* Proposition B.P. 2022		110 867.37 Euros

- Charges financières :

* B.P. 2021	9 000.00 Euros	
* C.A. 2021	6 031.67 Euros	
* Proposition B.P. 2022		8 000.00 Euros

- Virement à la section d'investissement :

* B.P. 2021 + DM 2021	327 487.74 Euros	
* C.A. 2021	0.00 Euros	
* Proposition B.P. 2022		340 000.00 Euros

Total des dépenses de fonctionnement : 2 070 000.00 Euros.

En recettes :

- Produit des services :

* B.P. 2021	22 000.00 Euros	
* C.A. 2021	26 401.79 Euros	
* Proposition B.P. 2022		23 000.00 Euros

- Impôts et Taxes :		
* B.P. 2021	1 530 000.00 Euros	
* C.A. 2021	1 548 768.27 Euros	
* Proposition B.P. 2022		1 540 000.00 Euros
- Dotations et Compensations :		
* B.P. 2021	450 000.00Euros	
* C.A. 2021	489 902.44 Euros	
* Proposition B.P. 2022		450 000.00 Euros
- Autres produits :		
* B.P. 2021	53 000.00Euros	
* C.A. 2021	84 158.11 Euros	
* Proposition B.P. 2022		57 000.00Euros
- Opérations d'ordre :		
* B.P. 2021 + DM 1	27 487.74Euros	
* C.A. 2021	27 737.90 Euros	
* Proposition B.P. 2022		0.00 Euros

Total des recettes de fonctionnement : 2 070 000.00 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les prévisions de la section investissement sont équilibrées en recettes et en dépenses pour une somme de **3 025 000 Euros.**

En dépenses :

PROGRAMMES	RESTE A REALISER	CREDITS NOUVEAUX	PROPOSITIONS DU MAIRE
Remboursement d'emprunt		100 000	119 820
88 – Electrification	0	50 000	50 000
98 – Acquisitions foncières	165 000	285 000	450 000
101 – Matériel	0	210 000	210 000
102 – Bâtiments communaux	55 000	220000	275 000
109 – Voirie	2 500	347 500	350 000
117- Bâtiment technique	452 500	297 500	900 000
118-Aménagement Rue Janin	15 000	775 000	790 000
120 – Environnement	0	50 000	50 000
TOTAUX	690 000	2 335 000	3 025 000

En recettes :

- 3 025 000 Euros de recettes nouvelles émanant pour :
 - 556 021.60 € de virement de fonctionnement
 - 340 000.00 € de prélèvement de fonctionnement
 - 190 000.00 € de subventions et participations
 - 1 328 800.72 € d'excédent 2021
 - 75 000.00 € de F.C.T.V.A. (investissement de 2020)
 - 44 310.31 € de Taxe d'aménagement
 - 110 867.37 € d'amortissement des immobilisations
 - 380 000.00 € de Restes à Réaliser.

Le budget, dans sa globalité (fonctionnement et investissement) est présenté équilibré pour un montant total de **5 095 000.00 Euros.**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PREND connaissance des propositions de recettes et de dépenses,
- PREND connaissance des restes à réaliser pour 690 000 € en dépenses et pour 380 000 € en recettes,
- APPROUVE le Budget Primitif Communal 2022, tel que présenté.

10^{ème} QUESTION

VOTE DES SUBVENTIONS 2022

Sur propositions de la commission des finances, réunie le 16 mars 2022, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution des subventions pour l'année 2022, de la façon suivante :

- ALERTE		700.00 €
- ALERTE (participation cérémonie officielle)		200.00 €
- A.P.E.L. - Sorties ou voyages scolaires		1 313.00 €
- Projet pédagogique (5 x 200 €)		1000.00 €
- Transports des classes (5 x 180 €)		900.00 €
- Centre Aéré de REPLONGES 3€		3 500.00 €
- Centre de Formation Apprentis	55.00 €	1 100.00 €
- FORMATION Musicale		1 200.00 €
- FOYER Musical		700.00 €
- J'ADE		165.00 €
- Maisons Familiales Rurales	108.00 €	1 080.00 €
- Amicale Sapeurs Pompiers (mutuelle)		1 300.00 €
- Sou des Ecoles - Sorties ou voyages scolaires		1 875.00 €
- Projet pédagogique (11x 200 €)		2 200.00 €
- Transports des classes (11 x 180 €)		1 980.00 €
- Union Musicale (participation cérémonie officielle)		200.00 €
- Jeunes Sapeurs Pompiers	108.00 €	432.00 €
- Forfait fournitures scolaires : 50 € / enfant.		

11^{ème} QUESTION

CONVENTION AVEC LE SIEA POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONSEILLER NUMERIQUE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa précédente séance avait validé le principe d'intervention d'un conseiller numérique France Services, dispositif initié par le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA).

La conseillère numérique assurera des permanences un jeudi sur deux de 14h à 16h à compter du Pôle culturel de la Paix, à compter du 31 mars 2022.

Le coût à la charge de la collectivité est de 400 € pour deux années de fonctionnement.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE la mise en place du dispositif du Conseiller Numérique France Services,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation entre notre commune et le SIEA ; ainsi que tous les documents s'y rapportant.

12^{ème} QUESTION

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Chaque commission, réunie depuis le précédent conseil, présente le compte rendu de ses travaux.

Commission Voirie

Avec l'achat de la maison Couturier, une modification de l'aménagement du carrefour rue Janin - RD 933 a été apportée au projet initial. Cette acquisition permet de disposer d'une largeur de chaussée suffisante pour permettre de prolonger l'aménagement mode doux, chaussée et trottoirs du lotissement SEMCODA à la route départementale.

L'appel d'offre pour l'aménagement de la voirie a été déposé le 17 mars 2022. La réception des offres a été fixée au 13 avril 2022.

Le début des travaux est envisagé début juillet 2022.

Un projet de mise en accessibilité des arrêts bus par la région AURA a été présenté aux membres de la commission.

Depuis juin 2021, la municipalité a été informée par le département, en lien avec la région, d'une mise aux normes des arrêts bus desservant les lignes régulières du réseau « Cars région Ain ». Suite à deux réunions avec des représentants du conseil départemental de l'Ain, une visite sur le terrain, avec la région et le département, a été effectuée le 2 mars 2022 pour valider les projets des arrêts de la Madeleine, d'Intermarché, de l'église et du Creux.

Dans le cadre du marché à bons de commande, la rénovation de la rue de la Gabrielle sera réalisée dans les prochains mois.

L'aménagement de la rue de Saint André n'a pas modifié le trafic rue de la Gabrielle.

La commission propose la réalisation de refuges entre la sortie du quartier et la rue de Saint André pour ne pas instaurer de sens interdit sur la portion de chaussée de petite largeur. Une réunion d'information avec les riverains est prévue.

Par ailleurs, le conseil départemental a informé la municipalité que la bande de roulement de la RD 933 entre le plateau du creux et la sortie du village en direction de Feillens était prévue en 2022. Il propose d'aménager, de chaque côté de la chaussée, une bande « multifonction » d'une largeur de 80 centimètres environ. La commission émet un avis favorable pour la sécurité des cyclistes.

Consciente de l'augmentation importante des coûts d'entretien, la commission souhaite néanmoins la poursuite de l'entretien des impasses en 2022, ainsi que de la rénovation des chemins ruraux par aplanissement comme il a été procédé chemin du canal rive gauche.

Une campagne de marquage sera réalisée d'ici juillet 2022.

Commission scolaire

Les membres de la commission scolaire se sont réunis début mars, et ont défini le montant des subventions allouées aux acteurs scolaires et péri scolaires.

Ils ont été convoqués au second conseil de classe de l'école publique

Monsieur PONCET a présenté le prévisionnel des effectifs pour la rentrée 2022 avec le départ de 45 CM2 et potentiellement une arrivée de 30 petites sections.

Les enseignants travaillent sur le prochain projet d'école qu'ils nous présenteront lors du prochain conseil d'école avec des pistes de réflexion sur l'amélioration du cadre de vie à l'école (jardin, composteur, jardinières, fresque sur le mur...)

Une inspection santé et sécurité à l'école publique a eu lieu le 15 mars. L'objectif étant de vérifier les lieux de l'enceinte scolaire et les documents tels que le registre de sécurité et les rapports associés étaient aux normes.

Les enfants des 2 écoles ont à nouveau pu être réunis à l'occasion du défilé du carnaval samedi 19 mars.

Début avril, le travail sur la réalisation des panneaux pédagogiques des mares va débiter avec notamment une demi-journée pêche pour les 2 classes concernées par le projet.

Commission bâtiment

Monsieur l'Adjoint en charge des bâtiments fait un point sur les dossiers en cours.

Monsieur le Maire présente des avant-projets définitifs pour la modernisation de l'éclairage public le long de la RD 933. Cette modernisation serait réalisée en 3 tranches de travaux concernant au total 73 points lumineux, pour un coût total de 105 700 € avec un reste à charge pour notre commune de 70 693 €.

Monsieur le Maire présente aussi un avant-projet définitif pour l'abaissement de puissance sur la RD 1079 avec une extinction partielle pour un montant de 12 900 € avec un reste à charge pour notre commune de 9 158 €.

→Le Conseil Municipal valide les avant-projets définitifs pour les opérations ainsi présentées.

13^{ème} QUESTION

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, lui donnant délégation pour la durée de son mandat, pour prendre et exécuter en son nom certaines décisions, sans consultation préalable du Conseil Municipal.

Balayeuse

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour commander une balayeuse d'occasion d'un montant de 32 500.00 € HT soit 39 000.00 € TTC auprès de la SARL Etablissements Daniel PERIE.

Souffleur portatif thermique

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour commander un souffleur portatif thermique d'un montant de 499.00 € HT soit 598.80 € TTC auprès de la société GARRY.

14^{ème} QUESTION

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Communauté de Communes Bresse et Saône

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le cadre de son élaboration le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) s'expose sur le territoire du 1^{er} mars au 11 avril 2022.

L'exposition consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture présente les enjeux de notre territoire pour les 13 années à venir.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le Rapport d'Orientation Budgétaire de la Communauté de Communes leur a été transmis pour information par mail.

Schéma de Cohérence Territoriale

Monsieur le Maire explique aux conseillers que dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, une enquête publique aura lieu du 11 avril au 13 mai 2022. Un commissaire enquêteur assurera une permanence le samedi 07 mai de 9h à 12h en mairie de Replonges.

Projet Photovoltaïque

Monsieur le Maire présente un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur des terrains d'une surface de 7 hectares appartenant à Voies Navigables de France, en limite de la Commune de Saint Laurent sur Saône. Au vu des prescriptions d'urbanisme et en concertation avec la commune de Saint Laurent sur Saône, ce projet ne peut recevoir un avis favorable.

Remerciements :

Monsieur le Maire fait part des remerciements :

- Du club de l'US Replonges pour la réalisation des travaux de remplacement de

l'éclairage du terrain synthétique ; ainsi que le versement de la subvention exceptionnelle pour les jeunes de moins de 18 ans, résidants sur notre commune et adhérents au club de football.

Compte rendu du Conseil Consultatif

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Consultatif qui s'est réuni le 26 septembre 2021.

Elections Présidentielles

Monsieur le Maire indique aux conseillers que le tableau des permanences aux élections présidentielles des 10 et 24 avril prochain va être prochainement distribué.

Prochaines réunions et manifestations

Monsieur le Maire informe les conseillers que le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 20 mai 2022.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le verre de l'amitié sera organisé pour le départ en retraite de Jean-Marie MOTTET, le 7 avril prochain à 19h au Pôle Culturel.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30 minutes.

Le Secrétaire de séance



Kévin BATAILLARD

Le Maire de REPLONGES,



Bertrand VERNOUX

Ainsi fait et délibéré, à REPLONGES, le 30 mars 2022

Ont signé au registre les Membres du Conseil Municipal,

C. ALBENQUE	K. BATAILLARD	D. BERRY	D. BLANC	L.BONNAT
N. BOIVIN	POUVOIR N. BOZONNET	P. CHEVRET	V. DEGRANGE	M.C. DESBROSSES
ABSENT		ABSENT		
A. DEVEYLE	C. FONTIMPE	B. GAILLARD	C. GAULIN	C. JOLY
M. LOURD	F. MONTERRAT	R. MONTERRAT	J. MURE	POUVOIR C. NILLON
C. PACCAUD	POUVOIR F. PONCET	POUVOIR G. RAVAT	J.P. RETY	D. RIGAUD
P. ROBIN	B. VERNOUX			